



ASSOCIATION VIVRE À CLERMONT

14 Impasse du Bois Grand 31810 Clermont-le-Fort

Compte rendu de la réunion du Comité de Quartier Bois-Grand du 19/06/2017 à 20h30 à la Mairie de Clermont-le-Fort.

Plus d'une vingtaine de personnes ont assisté à cette réunion, organisée par le Maire de Clermont-le-Fort à la suite de divers courriers envoyés à la Mairie pour dénoncer l'installation, non concertée et non débattue par les habitants riverains, d'un deuxième ralentisseur dans l'impasse du Bois-Grand.

Le Maire, qui présidait la réunion, a fait distribuer une copie d'un article paru dans La Dépêche à ce sujet le 22/05/2017.

Gérard Boudon, qui a rédigé l'article, s'est défendu de ne pas avoir sollicité un droit de réponse de la Mairie, mise en cause dans l'article, disant que La Dépêche ne refusait jamais de publier un droit de réponse.

Jean Farré, au double titre de Président de l'Association "Vivre à Clermont" et d'habitant de l'impasse, a exposé ensuite un texte reprenant les arguments d'une majorité d'habitants de l'impasse contre l'installation d'un deuxième ralentisseur à cet endroit et demandant son démontage.

Texte lu en réunion :

Je m'exprime en tant qu'habitant de l'Impasse et au titre de Président de l'association "Vivre à Clermont" dont les deux premiers objets sont, je le rappelle :

- La défense des intérêts des citoyens et du cadre de vie de la commune de Clermont-le-Fort
- La préservation de l'environnement des habitants de Clermont-le-Fort, en particulier dans le cadre des programmes d'aménagement et d'urbanisme de la commune

Vitesse excessive dans l'impasse et décisions prises par l'équipe municipale pour réduire la vitesse.

Peut-on savoir tout d'abord combien de plaintes ont été reçues par la mairie pour justifier de la nécessité d'installer un 2° ralentisseur, qui pénalise essentiellement 5 maisons sur les 21 que comporte l'impasse ?

A tout prendre, celui-ci, pour être efficace, aurait dû être placé à l'entrée de l'impasse et non aux 3/4 de celle-ci.

Nous subissons constamment dans nos déplacements l'agression de ce type de ralentisseur qui démolit les véhicules et les personnes âgées et de santé fragile. De plus, ce ralentisseur se distingue par son profil, qui impose son franchissement à moins de 20 km/h, au lieu des 30 km/h indiqués.

Nous déplorons le manque total de concertation avec les habitants de l'impasse, pour une décision unilatérale sur un objet qui peut être dangereux (nous avons des exemples) et qui nous pénalise gravement plusieurs fois par jour.

Un avertissement déposé dans les boîtes aux lettres, de la même façon que cette convocation, aurait sans doute suffi à corriger le problème, si problème sérieux il y avait. La municipalité aurait ainsi pu éviter des dépenses coûteuses et inutiles.

Avec cette décision autoritaire et non concertée, la municipalité se déconsidère car elle est censée représenter l'intérêt général représenté par une majorité des personnes concernées, ce qui n'est manifestement pas le cas.

Avec plus de 40 ans de présence dans ce quartier, je n'avais jamais vu appliquer de telles méthodes.

Nous demandons donc la suppression pure et simple et immédiate de cet obstacle inutile et dangereux.

Une discussion, animée et directe, s'est alors établie entre les participants, où chacun a pu exprimer son point de vue.

Il ressort globalement que dans quatre ou cinq foyers de l'impasse, des personnes se seraient plaintes à la mairie de la vitesse excessive de certains véhicules circulant dans l'impasse, ce qui aurait déclenché la décision prise par une partie du Conseil Municipal, sans information ni consultation des riverains, de faire établir un deuxième ralentisseur dans l'impasse.

Il est évoqué également la non-conformité de ce ralentisseur qui en devient dangereux et n'est pas praticable dans les règles imposées par la loi.

La conclusion du Maire à l'issue de la réunion a été de faire une proposition consistant à contacter le Sicoval afin d'envisager tout autre approche de réduction de vitesse et de supprimer le ralentisseur nouvellement installé, et de généraliser l'information sur la réduction de la vitesse à 30 km/h dans l'impasse toute entière.

Une réflexion est menée pour examiner la possibilité d'établir une ou deux chicanes, du type buses verticales, en lieu et place des ralentisseurs "dos d'âne" agressifs et dangereux pour les cyclistes, ainsi que pour les automobiles et leurs passagers.

Une prochaine réunion du Comité de Quartier sera organisée avant les vacances par la Mairie, pour débattre et décider de la solution finale qui sera retenue.

Les autres points de l'ordre du jour de cette réunion qui n'ont pas pu être débattus par faute de temps seront vu lors de la prochaine réunion, notamment l'aménagement et la sécurisation du début de l'impasse (parking, bus, TAD), sujet important pour certains habitants.

Fait à Clermont-le-Fort, le 20/06/2017
L'Association "Vivre à Clermont".